



TROPHÉES

2025

LE GUIDE

LES TROPHÉES

Organisés dans le cadre du Rendez-vous annuel des Directeurs immobiliers, les Trophées de l'ADI ont atteint une belle notoriété et ont confirmé leur rôle dans la reconnaissance de la profession par l'ensemble des acteurs de l'industrie immobilière.

La reconnaissance de toute la profession

Après une consultation publique, un jury se réunit mi-mai pour désigner les lauréats des Trophées de l'ADI. Il se compose de personnalités représentatives de l'industrie immobilière, dont certains sont membres de l'ADI.

Le Trophée du Directeur immobilier décerné à une femme ou un homme pour son action et sa façon d'incarner la fonction sur son poste actuel. Le lauréat devient l'ambassadeur annuel de l'association. Il salue une personnalité

Le Trophée Espoir attribué à une collaboratrice ou un collaborateur pour la qualité d'un projet qu'il a mené et les aptitudes personnelles qu'elle ou il a su démontrer. Il salue un talent

Le Trophée Innovation, reconnaissant un projet porteur de progrès au bénéfice des directions immobilières. Il est décerné à un acteur de l'industrie immobilière. Il salue un projet

Le Trophée RSE La Good Initiative, récompensant l'initiative à impact positif d'une direction immobilière, dont les bénéfices ne portent pas directement à l'immobilier

Optionnel : Prix spécial du jury



ÉDITION 2025

CALENDRIER

Mars-Avril

Campagne de consultation publique
Présélection des candidats Innovation

29 avril

Comité de présélection dans la catégorie
Innovation

20 mai

Date limite de réception des dossiers de
candidature

27 mai

Réunion du jury
examen des dossiers des candidats dans
les 4 catégories

4 juin

Remise des Trophées
Jardin d'Acclimatation

COMPOSITION DU JURY

Le président du jury 2025 est Yann Krysinski, directeur général de la Solideo.

Le jury est paritaire et représentatif de l'immobilier des entreprises. Il est composé de 17 professionnels (découvrir la composition détaillée en page 5).

CÉRÉMONIE DE REMISE DES TROPHÉES

La cérémonie de remise des Trophées se tiendra dans la cadre du Rendez-vous annuel le 4 juin prochain

18h Accueil
18h30 Conférence
19h45 Cérémonie de remise des Trophées
 . Trophée du Directeur immobilier
 . Trophée Espoir
 . Trophée Innovation
 . Trophée RSE

20h30 Cocktail dînatoire
22h Fin



RÉGLEMENT

ARTICLE 1

L'Association des Directeurs Immobiliers, Association loi 1901 à but non lucratif - SIRET : 42367014000056 - APE : 9412Z, située 5 rue de l'Amiral Hamelin - 75116 Paris organise un concours gratuit. Il consiste en la remise de 4 prix : le Trophée du Directeur immobilier, le Trophée Espoir, le Trophée Innovation et le Trophée RSE. La participation est gratuite.

ARTICLE 2

Le Concours est ouvert à toute personne physique majeure

§ Les lauréats peuvent être membres du Conseil d'Administration de l'ADI

§ Les Trophées sont ouverts selon les catégories de trophées (cf. Article 3) aux utilisateurs et à l'ensemble des professionnels de l'immobilier indistinctement aux hommes et aux femmes, et indistinctement aux adhérents et non adhérents de l'ADI.

ARTICLE 3

Conditions d'éligibilité

Trophée du directeur immobilier

Le trophée doit être décerné à un professionnel ayant mis en œuvre une politique/stratégie et ayant une vision répondant à un impératif du moment ou des 18 derniers mois.

- Être le responsable de l'immobilier d'une entreprise
- Définir et piloter la stratégie immobilière sur plusieurs des 4 métiers de l'immobilier (asset, property, facility, project)
- Avoir une expérience en matière de management d'équipe
- Avoir une expertise complète sur les 4 domaines de l'immobilier (asset, property, facility, project)
- Avoir au moins 10 années d'expérience en immobilier

Trophée Espoir

- Appartenir à une Direction immobilière d'une entreprise
- Avoir mené un projet emblématique : projet immobilier ou action au service de la fonction immobilière dans l'entreprise
- Emporter la reconnaissance de sa hiérarchie : avis motivé
- Avoir moins de 45 ans

Trophée Innovation

- Récompenser un projet porteur d'innovation au profit d'une direction immobilière.

Trophée RSE

- Récompenser une initiative répondant à une préoccupation sociale et/ou environnementale de l'entreprise et de son secteur
- L'initiative doit être portée par la Direction de l'Immobilier
- L'initiative doit être durable
- L'initiative doit être répliquable
- L'initiative doit être nouvelle et/ou innovante
- L'initiative doit avoir un impact positif pour l'entreprise et ses salariés ou pour les parties prenantes (citoyens, quartiers, ...)



RÉGLEMENT

ARTICLE 4

Le calendrier est fixé comme suit

Étape 1 : APPEL À CANDIDATURE mars-01 avril

Consultation publique et réception des propositions. L'ADI validera, après étude des critères, l'éligibilité des candidats

Étape 2 : DOSSIERS DE PARTICIPATION 1er avril – 20 mai

A partir du 1er avril, chaque nommé recevra un dossier spécifique à remplir. Chaque dossier devra être transmis à l'ADI avant le 20 avril pour le trophée Innovation et avant le 20 mai dans les autres catégories, par mail à contact@adi-france.fr

Étape 3 : REUNION DE PRÉSÉLECTION 29 avril

Un comité d'experts présélectionnera une dizaine de dossiers dans la catégorie Innovation. L'objectif est d'évaluer les critères d'éligibilité. Ces dossiers seront soumis au vote du jury

Étape 4 : REUNION DU JURY 27 mai

Un jury composé de professionnels de l'immobilier se réunira afin d'étudier les candidatures présélectionnées dans chaque catégorie. Les candidatures seront examinées sur dossier pour les Trophées Directeur immobilier et RSE, sur entretien pour l'Espoir et Innovation.

Le jury sélectionnera les lauréats dans les catégories Espoir, Directeur Immobilier, Innovation et RSE

Étape 5 : RÉSULTATS ET REMISE DES PRIX 4 juin 2025

La remise des trophées se déroulera, à l'occasion du Rendez-vous annuel des Directeurs immobiliers.

ARTICLE 5

Tout dossier de participation incomplet, illisible ou dans lequel un élément manque ou toute indication d'identité ou d'adresse fausse, erronée, incomplète, ou illisible, entraînera l'élimination immédiate du Concours.

ARTICLE 6

L'ADI se réserve le droit d'écourter, de proroger, de modifier ou d'annuler le Concours. Sa responsabilité ne saurait être engagée du fait de ces modifications.

ARTICLE 7

La participation au Concours implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement. Toutes les difficultés pratiques d'interprétation ou d'application du présent règlement seront tranchées souverainement par l'ADI.

ARTICLE 8

Les informations nominatives recueillies dans le cadre du présent Concours sont traitées conformément à la loi « Informatique et Libertés » du 06/01/1978. Les participants sont informés que les données nominatives les concernant enregistrées dans le cadre de ce Concours sont nécessaires à la prise en compte de leur participation.

Les participants à ce Concours bénéficient auprès de l'organisateur, seul destinataire de ces informations, d'un droit d'accès, de rectification et d'annulation des informations recueillies sur le formulaire du Concours et les concernant. Pour cela, le participant doit écrire à l'adresse suivante : ADI – 5 rue de l'Amiral Hamelin – 75116 PARIS

ARTICLE 9

Du seul fait de sa participation, chaque lauréat autorise l'ADI à utiliser ses noms, prénoms dans toute communication publique – promotionnelle liée au présent Concours sans que cette utilisation ne puisse conférer au gagnant un droit à rémunération ou un avantage quelconque.

ARTICLE 10

L'ADI s'engage à garder confidentiels les dossiers de chaque candidat et à ne pas divulguer les informations personnelles et professionnelles y figurant.

ARTICLE 11

Le présent Concours est soumis à la loi française



COMPOSITON DU JURY

YANN KRYSINSKI, PRESIDENT DU JURY DES TROPHÉES

ET SON JURY

- Gilles ALLARD, Président d'honneur – ADI
- Jérôme ARNAUD, Head of group real estate – ALSTOM GROUP
- Sabine BRUNEL, Directeur de l'immobilier – AXA France
- Yves CADELANO, Directeur général – NEXITY ENTREPRISES
- Caroline CECCALDI, Executive Director – CBRE CONSEIL & TRANSACTION
- Jean-Marie CELERIER, Directeur Transformations Immobilières - LA FRANCAISE REM
- Jean-François COUËC, Président – GROUPE KARDHAM
- Nicolas DESCABANNES, Vice president global real estate – SCHNEIDER ELECTRIC
- Arnaud FOTINAR, Responsable immobilier Groupe – FIVES
- Frédéric GOUPIL DE BOUILLÉ, Président – ADI
- Eric HOUVIEZ, Directeur de l'immobilier Groupe – ORANGE
- Céline LEONARDI, General manager of Wellio – COVIVIO
- Arnaud MENARD, Directeur général – IMPULSE PARTNERS
- Véronique MERCIER, Directrice de la communication et des relations institutionnelles – ICADE
- Xavier PERRIN, Directeur immobilier Groupe – L'ORÉAL
- Gaëlle SALAÜN, Directrice Immobilier – EDF



LISTE DES RÉCIPIDIENDAIRES

DIRECTEUR IMMOBILIER

Année	Prénom	NOM	SOCIETE
1999	Bertrand	SAUZAY	ALCATEL
2000	Guy	BERNFELD	AP HP
2001	François-Xavier	PATS	RENAULT
2002	William	STOTT	ACCENTURE
2003	Joëlle	CHAUVIN	AVIVA
2004	Jacques	BRUCHER	MINISTÈRE DE LA DÉFENSE
2005	Frank	PRIVE	L'ORÉAL
2006	Jean-Marc	ROGER	SNCF
2007	Bernard	LOUBIERE	GAZ DE FRANCE
2008	Bertrand	DUZAN	AIR FRANCE
2009	Jean-Marc	CASTAIGNON	GROUPE DE LA SOCIÉTÉ GÉNÉRALE
2010	Patrick	TIBLE	SAINT-GOBAIN
2011	Nathalie	CHARLES	EDF
2012	Rémi	FEREDJ	RATP
2013	François	CANGARDEL	AÉROPORT DE PARIS
2014	Philippe	HACHIN	AREVA
2015	Florence	PÉRONNAU	SANOFI
2016	Jacques	EHRMANN	CARREFOUR
2017	Cécile	DE GUILLEBON	GROUPE RENAULT
2018	Eric	COSTA	GALERIES LAFAYETTE
2019	Vincent	MOREAU	CAPGEMINI
2020	Benoît	QUIGNON	SNCF IMMOBILIER
2021	Philippe	AMITTE	DANONE
2022	Arnaud	LUNEL	AP-HP
2023	Charlotte	AMEGLIO-BRION	HERMES
2024	Sabine	BRUNEL	Groupe AXA France

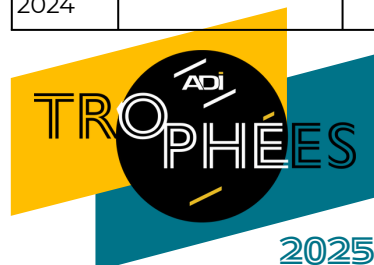
LISTE DES RÉCIPIDIENDAIRES

ESPOIR

Année	Prénom	NOM	Fonction	SOCIETE
2014	Mélanie	LARANGÉ	Responsable de l'animation et de la professionnalisation de la filière immobilier	SOCIÉTÉ GÉNÉRALE
2015	Marine	DOMERGUE	Responsable de l'Asset Management	PSA PEUGEOT CITROËN
2016	Véronique	CHANDELIER	Directrice des grands projets	POSTE IMMO
2017	Hélène	LOHR	Responsable Bâtiments et Villes durables	COMPAGNIE DE SAINT-GOBAIN
2018	Leslie	AUGUGLIARO	Responsabilité de département tertiaire et social	SNCF
2019	Agata	MOREAU		BOLLORE
2020	Thibault	CELANT		SAINT-GOBAIN
2021	Nicolas	CHEVALIER	Directeur de l'immobilier	VILLE DE MARSEILLE
2022	Adrien	RAFFIN		DOCTOLIB
2023	PIERRE	HAMON		ORANGE
2024	Thibault	VERGER	Chef de projet	Groupe Schneider Electric

INNOVATION

Année	Prénom	NOM	Fonction	SOCIETE
2015	Agnès	COULOMBE	Directrice de l'immobilier d'exploitation	CRÉDIT AGRICOLE
2016	Yves	DIEULESAINT	Directeur RSE	GECINA
	Thibaud	GAGNEUX	Responsable développement durable	POSTE IMMO
	Ingrid	NAPPI-CHOULET	Professeur-chercheur	ESSEC
2017	Benjamin	DELAUX		HABX
2018				
2019	Sébastien	DUPRAT	Fondateur	CYCLE UP
2020	Pauline	KOCH	Fondateur	SITOWIE
2021	Cédric	BOREL	DG IFPEB	BOOSTER du REEMPLOI
2022	Lamia	LIALET		COZY AIR
2023	Romain	Dhenin		BIOTEOS
2024				Caeli Energie



LISTE DES RÉCIPIENDAIRES

RSE

Année	Projet	SOCIETE
2024	« Accessibilité pour tous ! »	SANOFI

PRIX SPECIAL

Année	Prénom	NOM	Fonction	SOCIETE
2014	Pierre	PHILIPPOT	Directeur immobilier	NORBERT-DENTRESSANGLE
2015	Pierre	ALBAC	ancien Directeur immobilier	ALSTOM
2016	Jean-Pierre	LOURDIN	ancien Secrétaire général	CONSEIL DE L'IMMOBILIER
2017	Emmanuel	CHARRON	Secrétaire général	CONSEIL DE L'IMMOBILIER
2020	Bertrand	JASSON	Directeur immobilier	ORANGE
2021	Éric	HOUVIEZ	Directeur immobilier	BRIDGE SIEGE d'ORANGE
2021	Jean-Paul	VIGUIER	Architecte	BRIDGE SIEGE d'ORANGE

